

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2016**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mmes Blanc Dominique, MM Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes Bossy Virginie, Hugon Denise,
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Desmaris Christian, Girod Claude, Conseillers Municipaux,

Etaient absents excusés : Mmes Ferrollet Françoise (pouvoir à Mme Blanc Dominique), Decombaz Marielle, Quinio Jeanne, Pensec Catherine, M. Peray Pierre-Alain.

Etaient absents : Mme Barrilliet Annick, MM. Davis Andrew, Piberne Olivier.

1. Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 octobre est approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes :

- 5.2.1. M. Fournier est vice-trésorier du sou des écoles et non vice-président,
- 6.1.2. Il faut lire « extension de la déchetterie » au lieu de « création d'une nouvelle déchetterie »,
- 6.1.3. il est précisé que les zones de la Dima et Sous Péron ne seront pas reprises par la CCPG dans le cadre des nouvelles compétences économiques.

3. DELIBERATIONS

**3.1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET
DE SERVICES ASSOCIES COORDONNES PAR LE SIEA ET AUTORISATION DE SIGNER
LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an. Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIEA est coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du Département de l'Ain.

VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés.

Monsieur le Maire précise que le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Monsieur le Maire indique que le coordonnateur est chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut. Les membres du groupement, chacun en ce qui le concerne doit s'assurer de leur bonne exécution.

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offre du groupement est celle de SIEA coordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et des services associés.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et services associés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention de groupement à intervenir, toute pièce s'y rapportant, ainsi que tout avenant éventuel.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Péron.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations des 1^{er} février 2007, et 04 décembre 2014 concernant l'élaboration et la mise à jour du règlement du cimetière et des tarifs des concessions et du columbarium.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le règlement du cimetière afin de rajouter la possibilité d'inhumer deux urnes dans une concession superposée.

Monsieur le Maire indique que selon l'article L.2223-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « à la demande de la personne ayant la qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité : soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L.2223-40 du même code.

Monsieur le Maire précise que cette possibilité est assujettie à une autorisation, par arrêté du Maire, de scellement d'une urne sur un monument funéraire.

Monsieur le Maire propose:

- A l'article 26 – Nombre d'inhumation pouvant être effectuées dans une même concession, de rajouter la phrase « deux inhumations d'urne pourront avoir lieu à la suite de deux inhumations superposées »
- A l'article 28 – Inhumation d'urnes, de rajouter « Ce droit existe également pour les concessions en pleine terre pour deux urnes maximum ou de sceller une urne sur le monument funéraire. »
- A l'article 28 - Inhumation d'urnes, de supprimer la phrase « Les urnes sur les monuments funéraires sont interdites »

Monsieur le Maire propose d'ajouter aux tarifs actuels, le montant concernant le dépôt d'une urne dans une concession en pleine terre, en caveau ou sur un monument funéraire à hauteur de 175 € l'urne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications du règlement du cimetière concernant :

- la possibilité d'inhumer deux urnes dans une concession superposée en pleine terre.
- la possibilité de sceller deux urnes sur un monument funéraire à l'intérieur du cimetière.

FIXE le nouveau tarif à 175 € l'urne concernant :

- la possibilité d'inhumer deux urnes dans une concession superposée en pleine terre.
- la possibilité de sceller deux urnes sur un monument funéraire à l'intérieur du cimetière.

APPROUVEE A L'UNANIMITE EN CE QUI CONCERNE LA POSSIBILITE D'INHUMER DEUX URNES DANS UNE CONCESSION SUPERPOSEE EN PLEINE TERRE ET POUR LES TARIFS.

APPROUVEE A LA MAJORITE (7 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) EN CE QUI CONCERNE LA POSSIBILITE DE SCELLER DEUX URNES SUR UN MONUMENT FUNERAIRE.

3.3. CCPG – CONVENTIONS D'UTILISATION D'ITINERAIRES DE RANDONNEES

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR DANS L'ATTENTE D'UNE REPONSE DE LA CCPG

1. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE – GYMNASSE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Bilan de l'exercice d'évacuation incendie du 18/10/2016

Pas de remarque particulière avec un temps d'évacuation de deux minutes pour l'ensemble de l'école.

4.1.2. COLLEGE

4.1.2.1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 18/10/2016.

Election des différentes commissions : commission éducative, commission Restaurant, commission permanente des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement E.P.L.E., commission de discipline, commission d'appel d'offres, commission d'hygiène et de sécurité.

La nouvelle chaudière devrait être installée dans la semaine du 22 octobre 2016. Le nouveau règlement intérieur a été accepté par l'ensemble des présents.

Nombre d'élèves pour la rentrée 2016-2017 : 607 élèves (172 en 6^{ème}, 147 en 5^{ème}, 139 en 4^{ème} et 149 en 3^{ème})

Rapport d'activités sur l'année écoulée 2015-2016 :

- Diminution nette du taux de passage en 2^{nde} générale au profit des 2^{nde} GT. Il n'est plus possible désormais de s'orienter en voie professionnelle après la 2^{nde} et que la réflexion est fondamentale pendant l'année de 3^{ème}.

- Recherche d'un nom pour le collège, une urne à idée sera installée à l'accueil.

- Installations sportives : les installations sportives sont insuffisantes malgré le fait que Christian Armand en qualité de Maire et de Président du SIVOS les avait augmentées lors de la construction.

- Proposition des parents de créer une nouvelle commission pour les enfants à besoins particuliers.

- M. Bommé espère atteindre le taux de 80% de passage en 2^{nde}.

- M. Bommé remercie le personnel et les élèves pour leur implication et leur dynamisme dans la vie du collège.

- Remerciements de M. Bommé pour la participation et l'organisation du Cross.

- Remarque que les dégradations dans les toilettes sont plus importantes et pires les veilles de vacances.

- Les problèmes de violence ne sont pas plus nombreux que les années précédentes mais concernant essentiellement les 6^{ème}.

Actions mis en places et projets pour l'année 2016-2017 :

Intervention CPE/infirmière dans les classes pour une sensibilisation sur le thème du harcèlement
Agenda 21 et développement durable : mise en place d'un groupe de travail sur les gestes anti-gaspillage
Français : participation au Prix des Incorruptibles. Rallye maths : projet à finaliser. Anglais : projet d'une correspondance épistolaire 6^{ème}/école de Collonges. Sciences : participation à la semaine de la Science le jour où les CM2 viennent visiter le collège. Visite des CM2 sur une journée entière environ vers la 2^{ème} semaine de mai 2017
Formations conjointes pour les enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés en français et en sciences
Labellisation E3D (démarche de développement durable) pour les écoles et collèges du secteur.
Convention FSE (Fonds Social Européen) M. Bommé propose de renouveler la convention sans demande de participation financière du FSE sauf en cas de nombre excessif de photocopies. Convention JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers). Convention ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre). Convention TIPI (titres payables sur Internet) sera bientôt mise en place.

4.1.2.2. Compte-rendu de la Commission Restaurant du Collège du 18 octobre 2016.

Satisfaction de la part de l'ensemble des présents sur la qualité des repas présentés, malgré quelques remarques de certains élèves que la quantité n'est pas suffisante. La réponse du responsable est que les élèves ne prennent pas l'ensemble du repas composée d'une entrée, d'un plat, fromage et dessert, si un élève demande du supplément et que son plateau est complet, ce supplément lui sera donné.

Du 14 au 18 novembre 2016, il y aura une opération anti-gaspi dans le cadre du développement durable. Le tri sélectif reste à améliorer. Le repas de Noël aura lieu le 15 décembre 2016

Chaque mois sera proposé un repas autre que traditionnel français par exemple repas chinois, bavarois, italien, anglais, créole, espagnol, crêpes salées/sucrées.

Remerciements de M. Bommé pour la réduction du nombre d'enfants du primaire venant au restaurant du collège.

Télépaiement en cours d'installation (TIPI)

4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

4.2.1. Point sur les travaux de la Pierre à Niton.

La délimitation du domaine public a été réalisée avec le concours du cabinet Barthélemy/Blanc.

Le chantier a démarré avec les installations de chantier et travaux de rabotage cette semaine. La mise en œuvre des pavés débute semaine prochaine. Les enrobés sont prévus dernière quinzaine de novembre, sous réserve de la météo.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion de la commission du 17/10/2016.

Proposition de Jérémy Blanc pour présenter des aménagements sur la route de Lyon et des réserves foncières vis à vis des problématiques de stationnement et de sécurité. Il sera proposé au vote du budget 2017 la réalisation d'une étude d'aménagement et de requalification sur toute la RD984 entre Farges et la DIMA. Si avis favorable, une consultation sera engagée au premier semestre 2017.

Point sur les études et travaux en cours :

- * alignement chemin du Creux de l'Étang,

- * études de sécurisation de divers secteurs engagées

- * reprise de la carte de zonage de l'étude entretien des espaces verts : les zones prioritaires retenues sont : route des jeunes, route de Péron, Vie de l'Etraz et rue du Mail.

Projet de panneau d'information publique en entrée de village. Les modèles retenus sont soumis à la commission communication. Il est également demandé à ce que la commission communication précise les informations comme la nature, le volume, etc... qui seront diffusées.

4.2.3. Compte-rendu de la réunion de démarrage du 19/10/2016 de la mission pour la mise à jour des plans des réseaux eaux pluviales et fontaines avec le bureau Sopreco.

Une phase de compilation des données existantes est engagée afin de préparer la phase terrain qui se tiendra la semaine du 14 novembre 2016. Un agent des services techniques accompagnera le bureau d'étude sur le terrain.

4.3. BUDGET - FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 31 octobre : 703 656,73 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
Les Architectes du Paysage	Situation 3 - phase 2 Projet 80% de la maîtrise d'œuvre -aménagement paysager du cimetière	1832.03
URBALAB	CP3 100% phase ACT MOE études OP 94 Pierre à Niton/Ravières (opération n°1)	1783.94
NEWART	nouvel interphone radio AIPHONE type DB Auberge communale	1099
MIGROS France	Micro-onde SAMSUNG MS23F local voirie	99.99
Menuiseries de l'Ain	pose porte battante vestiaire hall accueil maison associations	336
Menuiseries de l'Ain	meuble chaussure 21 casiers + placard SOGAL nouvelle classe centre socio-éducatif	4656
VUACHE BTP	Aménagement plateforme conteneurs semi-enterrés « Verger Tour » Greny	10208.4
VUACHE BTP	travaux création réseau eaux pluviales Contamines/Choudans	21279.6
		41294.96

4.3.3. Demande de subvention de 100 € de la part des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du buffet pour la remise du prix départemental du civisme à 12 jeunes du canton ayant participé à l'opération handi-raïd. La subvention ne serait accordée que si toutes les communes abondent du même montant.

Accord à l'unanimité des conseillers municipaux.

4.4. NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

4.4.1. Point sur les travaux.

Le bâtiment ancien devrait être hors d'eau pour la fin de l'année. La deuxième dalle est coulée. Les fenêtres sont prêtes et il reste à couler les arasées et les linteaux sur les fenêtres en prévision du toit pour la fin novembre.

4.5. AUBERGE

4.5.1. Le bail commercial a été signé le 18/10/2016.

4.6. PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

4.6.1. L'appel d'offre pour nommer le bureau d'étude qui devra rédiger le Plan de Gestion Intégré est en cours avec une première réunion pour choisir le bureau d'étude le 10 novembre 2016

2. COMPTES RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES

5.1. URBANISME

5.1.1. Compte rendu de la réunion du 11/10/2016

Déclarations Préalables

- GUYON Romain, 110 Rue de l'Ancienne Fruitière à Feigères.
Construction d'un abri de jardin (5.20m x 3.60m) et d'un mur de soutènement (hauteur max 1.60m)
Avis favorable.
- JULLIEN Daniel, 124 Rue du Branlant à Logras. Installation d'un portail électrique et de panneaux solaires.
Avis favorable suite à l'envoi de pièces complémentaires concernant la hauteur et l'aspect du portail.

Permis de construire

- MATOS Helder, Chemin de Ruthet à Péron. Construction d'une maison individuelle avec piscine.
Avis défavorable pour les motifs suivant : implantation du garage par rapport aux limites séparatives non conforme (1.67m de la limite), implantation de la piscine par rapport aux limites séparatives non conforme (1.70m de la limite), aspect des façades non conforme (crépis couleur blanc), incohérence entre les informations fournies dans la demande (CERFA point 4.4) et les plans.

- VINCENTE DA SILVA SANTOS Helder, Chemin de la Louye à Logras. Construction d'un mur de soutènement.
Refus tacite suite à la non-présentation de pièces complémentaires faisant apparaître la localisation des murs de soutènement.
- RUER Jean-Thomas, 414 Rue du Paruthiol à Péron. Construction d'une maison individuelle.
Avis défavorable : couleur de couverture de la toiture non conforme (couleur ardoise).
- SAUREL Jean-Christophe, 186 Rue de la Fruitière à Logras.
Avis favorable pour la modification du permis de construire initial.

Permis de démolir

- GIROD Stéphane, 319 Route de Lyon à Logras. Avis favorable pour la démolition partielle d'un bâtiment.

Permis d'aménager

- Sté PROGIMO représentée par M. BOURBON Sébastien, Route de Choudans, Chemin de la Chapelle à Feigères
Avis favorable pour la réalisation d'un lotissement de 14 lots.
- SARL BSL représentée par M LANDECY J.Y., Route du Paruthiol à Péron.
Modification de l'implantation des constructions sur les lots.
Avis en suspens suite à la demande de pièces complémentaires demandées par le Service Eaux et Assainissements de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

5.1.2. Compte rendu de la réunion du 25/10/2016

Déclarations Préalables

- SALCUNI Sonia, 241 Route de Lyon à Logras.
Avis favorable pour la création d'un mur de soutènement d'une hauteur de 2.60ml et la pose d'une clôture d'une hauteur de 1.20ml sur un muret d'une hauteur de 0.4ml.
- KREBS Jean-Philippe, 875 Rue du Paruthiol.
Avis favorable pour la création de 2 lucarnes rampantes.
- BLAISE Sylvain, 86 Impasse des Mésanges à Péron.
Avis favorable pour la pose d'une clôture brise-vue d'une hauteur de 1.0ml sur un muret 0.6ml.
- MANTIN Stéphane, 291 Route de Lyon à Logras.
Demande de pose d'un portail automatique coulissant de couleur gris en limite de propriété.
Avis défavorable : les places de stationnements étant situées sur le domaine public.
- CATANESI Maria-Gabriella, 176 Rue de Chanvière à Feigères.
Avis favorable pour la pose d'une clôture en corde.

Permis de construire

- MANSOURI Najid, Rue de Pré Munny à Péron. Transformation partiel d'un garage auto en bar et discothèque.
Avis en suspens dans l'attente de pièces complémentaires.
- AMMARI Tarik, Rue du Marquisat à Logras.
Avis favorable suite à la modification d'un permis en cours de validité pour la création d'un « Velux ».
- CIANCIA Julien, 87 Rue du Cercle à Logras.
Avis favorable suite à la transmission de pièces complémentaires concernant la dimension des « Velux » par rapport à la superficie du toit.

5.1.3. Compte-rendu de la réunion avec M. Alamanno, promoteur de l'Ecrin, et Ain Habitat, bailleur social.

- 5.1.3.1. La réunion avait pour but de présenter le bailleur social, Ain Habitat, retenu par le promoteur, lequel va acheter et gérer les dix logements sociaux prévus dans le projet.

5.1.4. Point sur la modification simplifiée n° 5 du PLU communal.

5.1.4.1. La modification a été votée en Conseil Communautaire du 27/10/2016 et va faire l'objet d'une enquête publique du 15 novembre 2016 au 15 décembre 2016 avec un registre mis à la disposition du public en mairie, aux heures habituelles d'ouverture et à la CCPG à Gex.

5.2. ASSOCIATIONS

5.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la « Bonne Humeur » du 17/10/2016.

L'assemblée générale a eu lieu en présence d'une vingtaine de musiciens et seulement quelques parents, présence de Michel Brulhart Maire de St Jean.

La Bonne Humeur compte 60 musiciens, l'orchestre junior entre 30 et 40 jeunes et l'école de musique 69 élèves.

L'association fonctionne bien et l'ambiance est bonne, une cinquantaine de musiciens à chaque répétition.

Grâce aux subventions et au bénéfice du loto, 19500 euros ont été investis dans l'achat d'instruments.

Il est demandé un photocopieur qui offre la possibilité de scanner, ce qui éviterait de nombreuses copies.

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. CCPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 27/10/2016.

Pour le Pays de Gex, l'estimation du déficit des transports publics est de l'ordre de 13 millions d'euros : 4 millions pour le transport scolaire, 2,5 millions pour les transports internes et transfrontaliers existant et à venir et 6.5 millions pour les futurs trams de Saint-Genis-Pouilly et le Bus à Haut Niveau de Service de Gex à Ferney-Voltaire.

La compétence transport ne sera reprise que si le Département accepte de financer ce déficit par le biais de la rétrocession genevoise comme cela se fait actuellement.

6.1.2. Compte-rendu des diverses réunion.

EAU et ASSINISSEMENT

La commission a procédé à une visite des bâtiments de la future régie de l'eau et de l'assainissement au Technoparc à St Genis. Une présentation du schéma directeur assainissement Nord Gessien a eu lieu.

6.2. PLUiH – SCOT

6.2.1. Compte-rendu du Comité de Pilotage du 14/10/2017.

7. COURRIERS

7.1. Demande de la société Antipasto pour installer un camion-de produits italiens et repas sur l'aire de retournement de Logras le mardi soir.

Accord à l'unanimité des Conseillers Municipaux.

Une convention sera retournée à la société pour un début d'activité sur la commune en décembre 2016.

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal le 01/12/2016.

8.2. 11 novembre : rassemblement à Farges devant la mairie à 18h.45.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 20